De l'éducation spéciale à l'école inclusive

Isabelle Ville
Inserm/EHESS
Les Amis de l'Université, Ile de la Réunion
Mercredi 25 avril 2018

Le paradigme inclusif

Modèle intégratif : les élèves doivent s'adapter à l'institution scolaire.
Conception individuelle et déficitaire du handicap

Modèle inclusif : l'institution s'adapte aux besoins différents des élèves.
Conception universelle et environnementale du handicap. Réduire les obstacles aux apprentissages. Apprendre est un droit.

(Plaisance et al., 2007)

La notion d'inclusion scolaire est associée à celle d'élèves à « besoins éducatifs particuliers »

- *Special educational needs* : Rapport Warnock (UK, 1978)
- 1994 : Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité (UNESCO, Salamanque)
- 2008 : Conférence internationale de l'Éducation (UNESCO, Genève) : *L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir*.

L'école inclusive : déclinaison d'une tendance plus générale

Le handicap dans les politiques supranationales

- Depuis 1990s : répertoire des « droits fondamentaux » et de le la lutte contre les discriminations
- 2000 : Charte des droits fondamentaux : interdit toutes les discriminations, y compris celles fondées sur un handicap (art. 21), acquiert en 2006 une valeur juridiquement contraignante
- 2006 : Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU : respect des droits fondamentaux :

Dignité, autonomie, liberté de choix, indépendance,
non-discrimination,
participation et intégration à la société,
respect de la différence,
égalité des chances,
accessibilité,
égalité entre hommes et femmes,
respect du développement de l'enfant handicapé (art. 3)

L'inclusion ou la fin des protections spécifiques et le traitement social du handicap par le droit ?

Réception de la notion d'inclusion en France

- Difficile d'intégrer le droit communautaire dans des politiques nationales (tradition française de l'éducation spéciale)
- la notion d'inclusion n'a pas trouvé un grand écho en France
- Pas inscrite dans la loi de 2005 « pour l'égalité, la participation sociale et la citoyenneté des personnes handicapées »
- 2009 : *Classes d'Intégration Scolaire* rebaptisées *Classes pour l'Inclusion Scolaire* (CLIS)
- 2013 : Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République; introduit dans le code de l'éducation l'obligation de « veiller à l'**inclusion scolaire** de tous les enfants, sans aucune distinction »

L'éducation spéciale : jalons historiques

- 1882 : lois Ferry : école obligatoire entre 6 et 12 ans
- 1909 : création des classes de perfectionnement de l'EN
- Pédagogie spéciale : motivation hétérogène

Bourneville : tous les enfants doivent être éduqués. Il faut identifier et faire sortir de l'hôpital ceux qui peuvent aller à l'école;

Binet et Simon : efficacité du système scolaire

Distinction des « anormaux d'asile » (déficients intellectuels ayant besoin de soins) et les « perfectibles » (troubles du comportement) envoyés dans les classes de perfectionnement (Vial, 1990)

- Classes de perfectionnement peu développées jusque dans l'après-guerre

Pas obligatoires, financement communal, pas de besoin chez les instituteurs. Regroupent des élèves instables et des enfants riches lourdement handicapés. Les délinquants restent non scolarisés et se retrouvent devant les tribunaux.

(Pinnel et Zafiropoulos, 1978)

Le développement des institutions médico-pédagogiques

- Echec de l'école à intégrer les jeunes délinquants
- Laisse le champ libre à la psychiatrie infanto-juvénile
- Théorie de l'influence du milieu familiale dont l'enfant est la victime
- Création d'institutions gérées par des associations de parents dans lesquelles exercent les psychiatres qui s'imposent comme médiateurs entre la société civile et l'Etat.
- Jusque dans la période d'après-guerre, l'éducation des élèves handicapés est assurée dans le secteur privé
- Avec de grandes diversités territoriales et d'offres éducatives

A partir des années 1950 : le grand partage

- Démocratisation de l'enseignement : plan Langevin-Wallon : pédagogie nouvelle; création du métier de psychologue scolaire
- Développement des classes de perfectionnement : assurer une insertion dans le monde du travail aux enfants « déficients »

« *A chacun selon ses possibilités selon un enseignement rénové, telle est pour ainsi dire la devise de ce plan* ». (Mazereau, 2001)

- S'accompagne d'une systématisation du tri des élèves pour leur orientation

Les CMP doivent orienter vers les classes et les écoles de perfectionnement de l'EN les enfants « susceptibles d'éducation scolaire et pratique, càd, les débiles mentaux, dont le niveau d'intelligence restera compris à l'âge adulte entre le niveau de 7 ans et celui de 10 ans à l'échelle Binet-Simon (ou si l'on préfère, dont le quotient intellectuel se situe entre 0,55 et 0,80) » ainsi que les caractériels « qui peuvent être rééduqués par une action essentiellement psychopédagogique ». Par contre, doivent être dirigés vers les sections spéciales des hôpitaux psychiatriques ou les instituts « les malades mentaux, les sujets dont les troubles du caractère rendent nécessaire une surveillance médicale constante et les arriérés profonds, càd, les imbéciles qui sont incapables d'apprendre les rudiments de la langue écrite ».

Sont exclus des classes de perfectionnement les « simples retardés scolaires » et les élèves étrangers

Paule Mézeix, inspectrice générale classes et écoles de perfectionnement, 1951

Premières statistiques scolaires (1950)

Enquête sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire

Planifier les équipements en classes spécialisées :

- Dénombrer les enfants déficients
- Répartition régionale
- Répartition selon le milieu socio-économique
- 195 000 élèves du 1er degré

Cultivateurs	
Ouvriers de la campagne[3]	+ 4
Ouvriers de la ville	+ 12
Employés et fonctionnaires de la campagne	+ 13
Employés et fonctionnaires des villes	+ 20
Cadres, industriels et commerçants	+ 22
Professions intellectuelles et libérales	+ 36

Effet irrévocable du milieu socio-économique

Les filles ont un niveau équivalent à celui des garçons

Les enfants de migrants ont un niveau équivalent aux petits français

L’une des seules conclusions valides de l'enquête, c'est l'incapacité présente de l'école rurale à préparer dans les meilleures conditions les jeunes gens à des examens qui sont aujourd'hui la voie d'accès principale aux niveaux moyen et supérieurs de culture technique et générale. Conclusion rigoureusement passée sous silence dans le rapport. En somme, l'enquête élaborée pour déterminer le pourcentage d'enfants déficients auxquels un enseignement adapté aurait été nécessaire, n'a pu atteindre cet objectif et à conduit à faire voir que l'enseignement normal est lui-même mal adapté à une bonne partie de la jeunesse scolaire.

Pierre Laville, sociologue et homme politique de gauche (Enfance, 1951)

Technicisation du dispositif

1965 : circulaire : effectif de déficients intellectuels légers de 3% dans l'Education nationale (EN)

- Instauration d'une recensement annuel
- Systématisation des tests (QI) par les CMP

Vème plan (1966-1970) : section « enfance inadaptée »

Entérine la répartition entre Ministère de la Santé et ministère de l'EN en fonction de la sévérité des troubles.

Forte progression des effectifs des classes de perfectionnement:

- 1er degré : 1959-1974 : de 76 000 à 240 000 (plus du triple)
- 2sd degré : 1969-1974 (SES) : 16 000 à 85 000 (multiplié par 5)

Dispositifs réglementaires de l'intégration

1975 : 1ère grande loi-cadre en faveur des personnes handicapées

- Réaffirme l'obligation éducative les enfants et adolescents handicapés
- Priorité à l'intégration en milieu scolaire ordinaire

1989 : loi d'orientation sur l'éducation :

- principe d'une prise en charge combinant soins, éducation, scolarité, fondée sur la reconnaissance des besoins des élèves et de leur famille
- 1990 : création des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)
- 1991 : classes d'intégration scolaire (CLIS) 1er degré

➔ Classe pour l'inclusion scolaire en 2009

12 élèves maximum, handicap homogène

- 1995 : unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré, ➔ Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) à la rentrée 2010
- 1996 : sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), pour les élèves ayant des difficultés graves et persistantes.

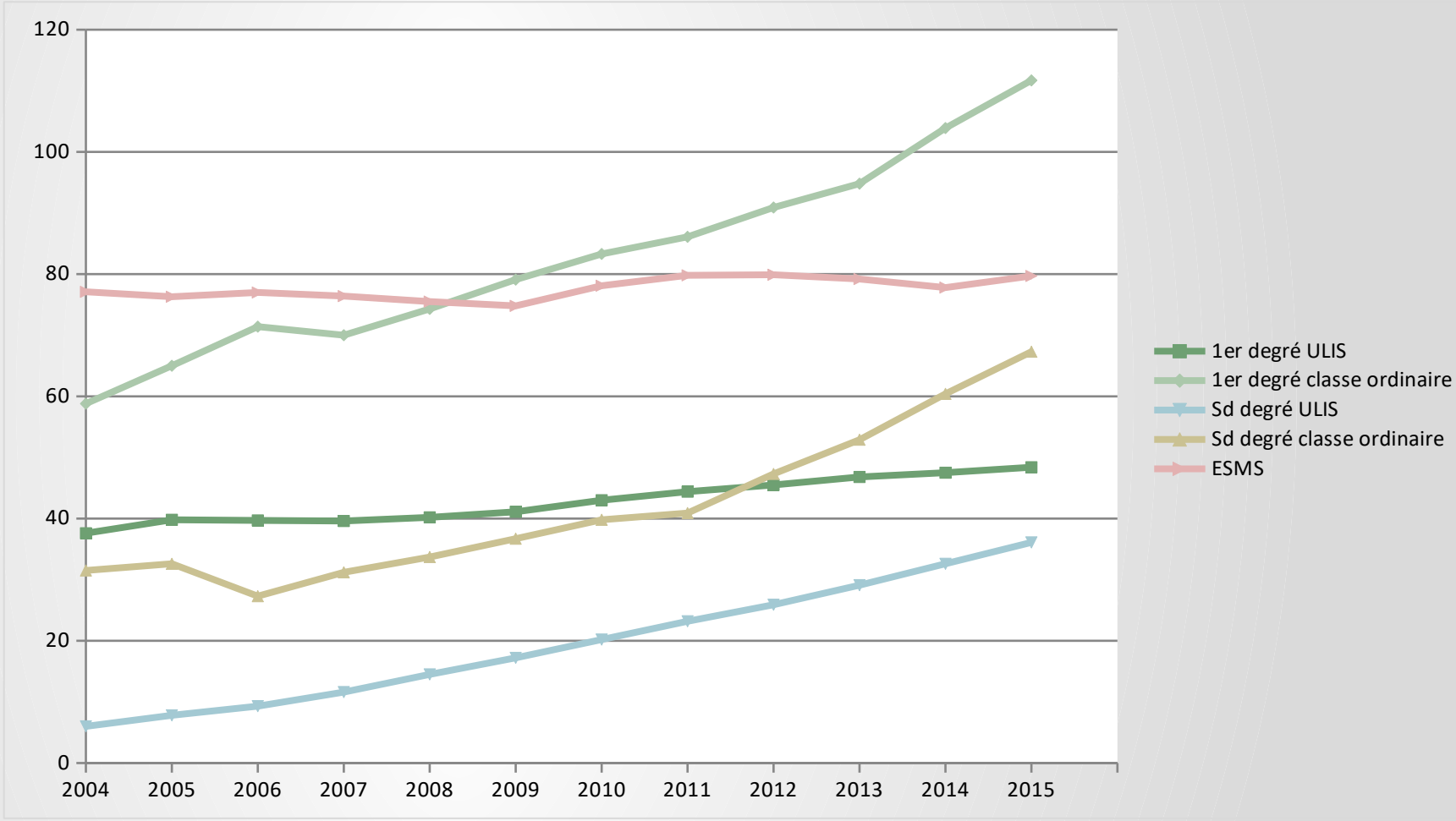
Apport de la loi du 11 février 2005

- **Etablissement de référence** : Droit de tout élève handicapé à être inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements les plus proches de son domicile.
- **Projet Personnalisé de Scolarisation** (PPS) : définit les modalités de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant à aux « besoins particuliers ».
- **Métier d'Enseignant référent**, enseignant spécialisé qui assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations des professionnels avec l'élève et ses parents, et favorise ainsi « la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ».
- **Equipes de suivi de la scolarisation** (ESS) font des bilans réguliers et proposent d'éventuels réajustements.
- **Auxiliaires de Vie Scolaire** (AVS)

Modalités actuelles de scolarisation

- Inclusion dans une classe ordinaire avec ou sans AVS
- Dispositif ULIS : harmonisation et spécialisation
- Etablissements sanitaires et médicosociaux
  - Unités d'enseignements (UE) parfois externalisées dans les établissements scolaires

EVOLUTION DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

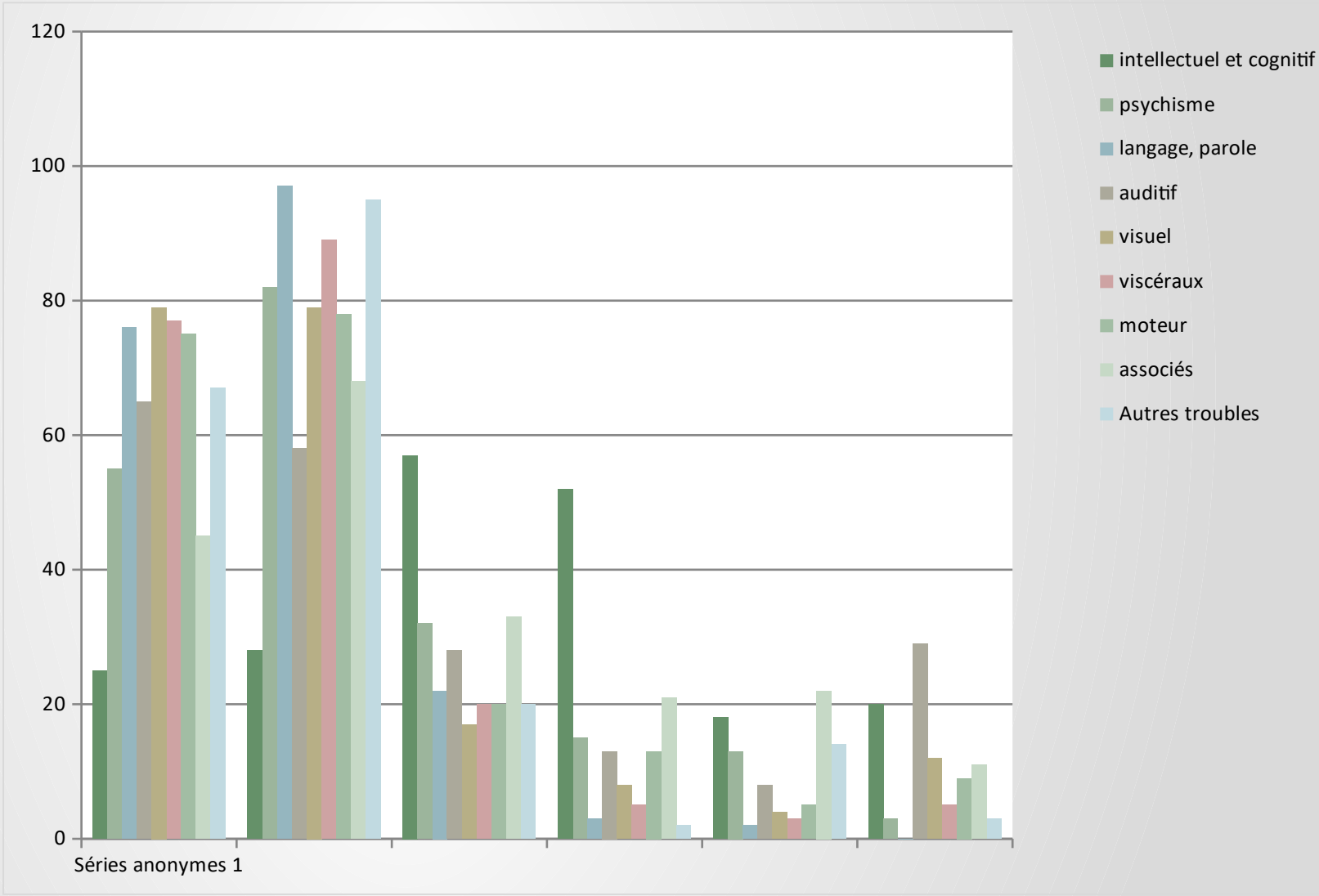


Augmentation de 2,5 en 15 ans, essentiellement dans les classes ordinaires. Les effectifs des institutions (ESMS) restent stables. Augmentation de l'effectif global des élèves handicapés endogène à l'école.

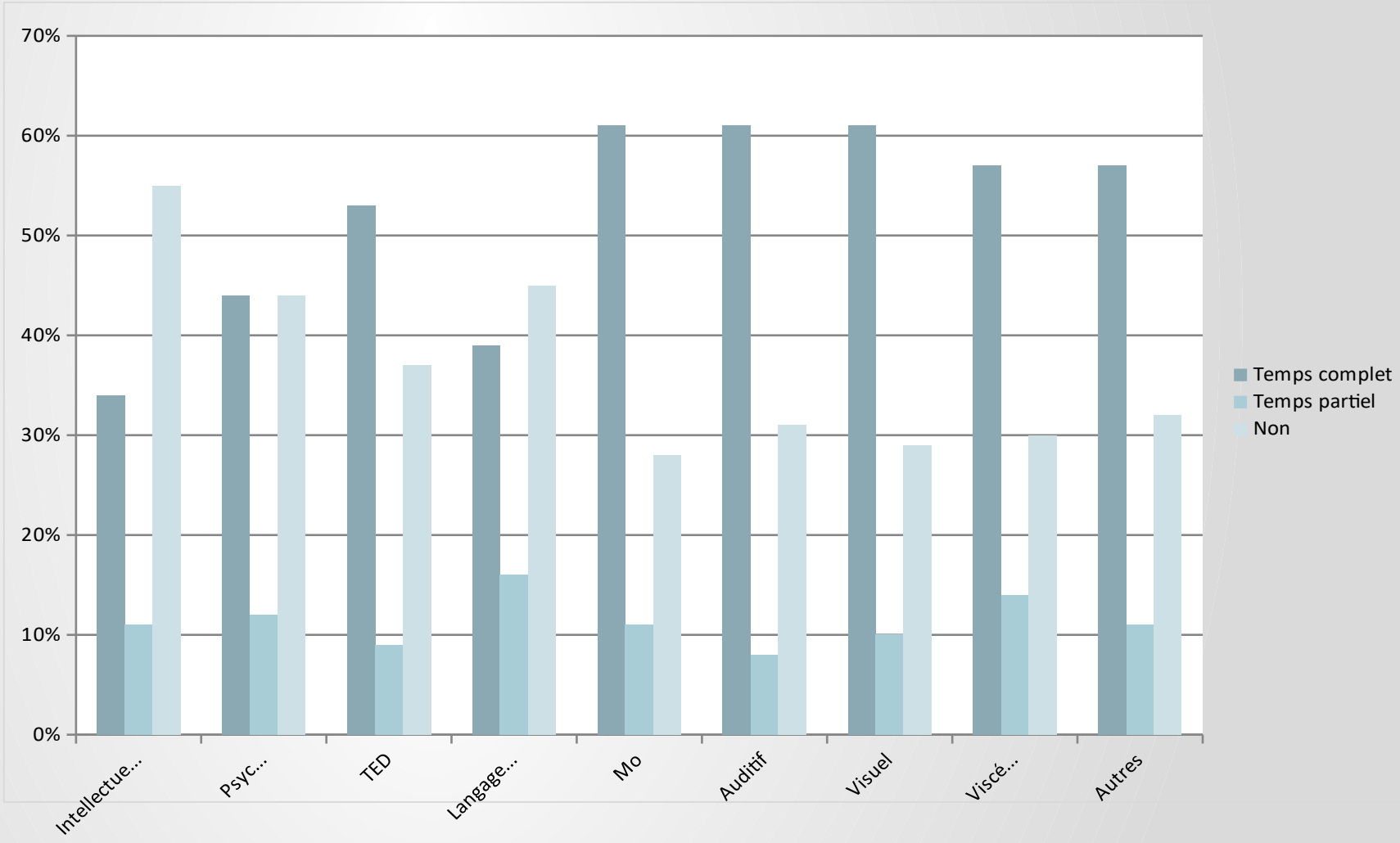
Modalités de scolarisation



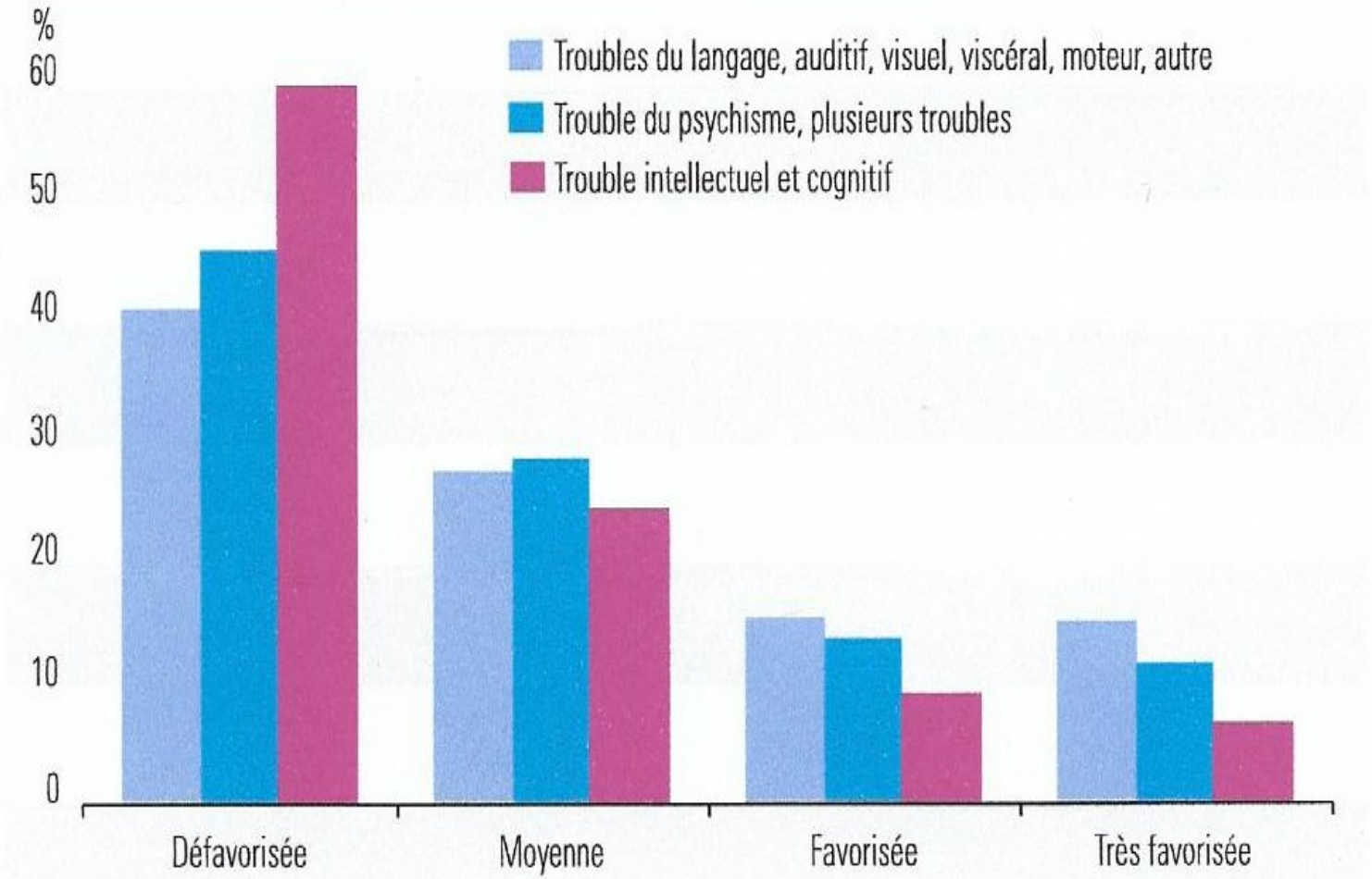
Comparaison métropole-Réunion



Inclusion en classe ordinaire selon le type de trouble

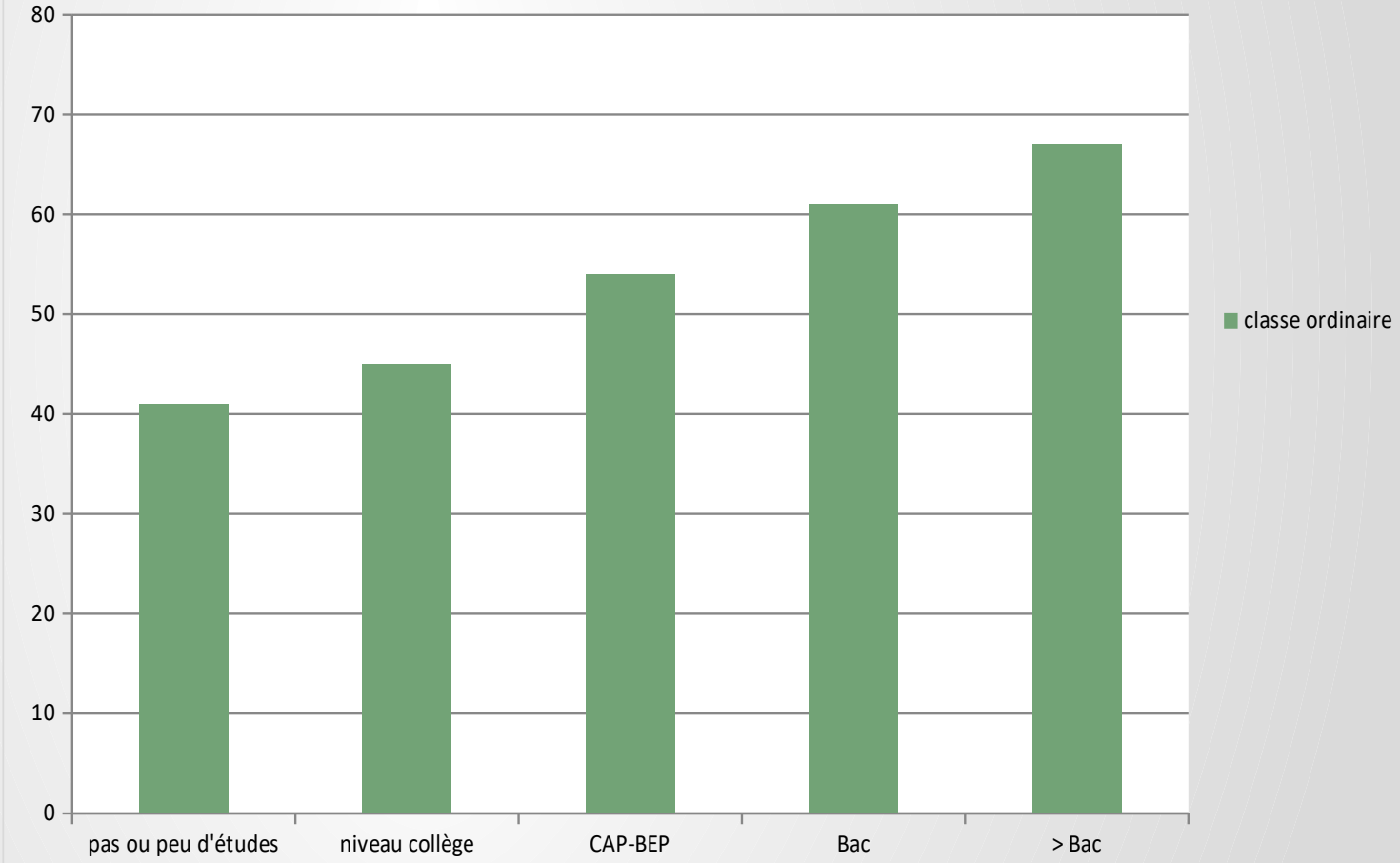


4 – Origine sociale selon la nature du trouble (en %)

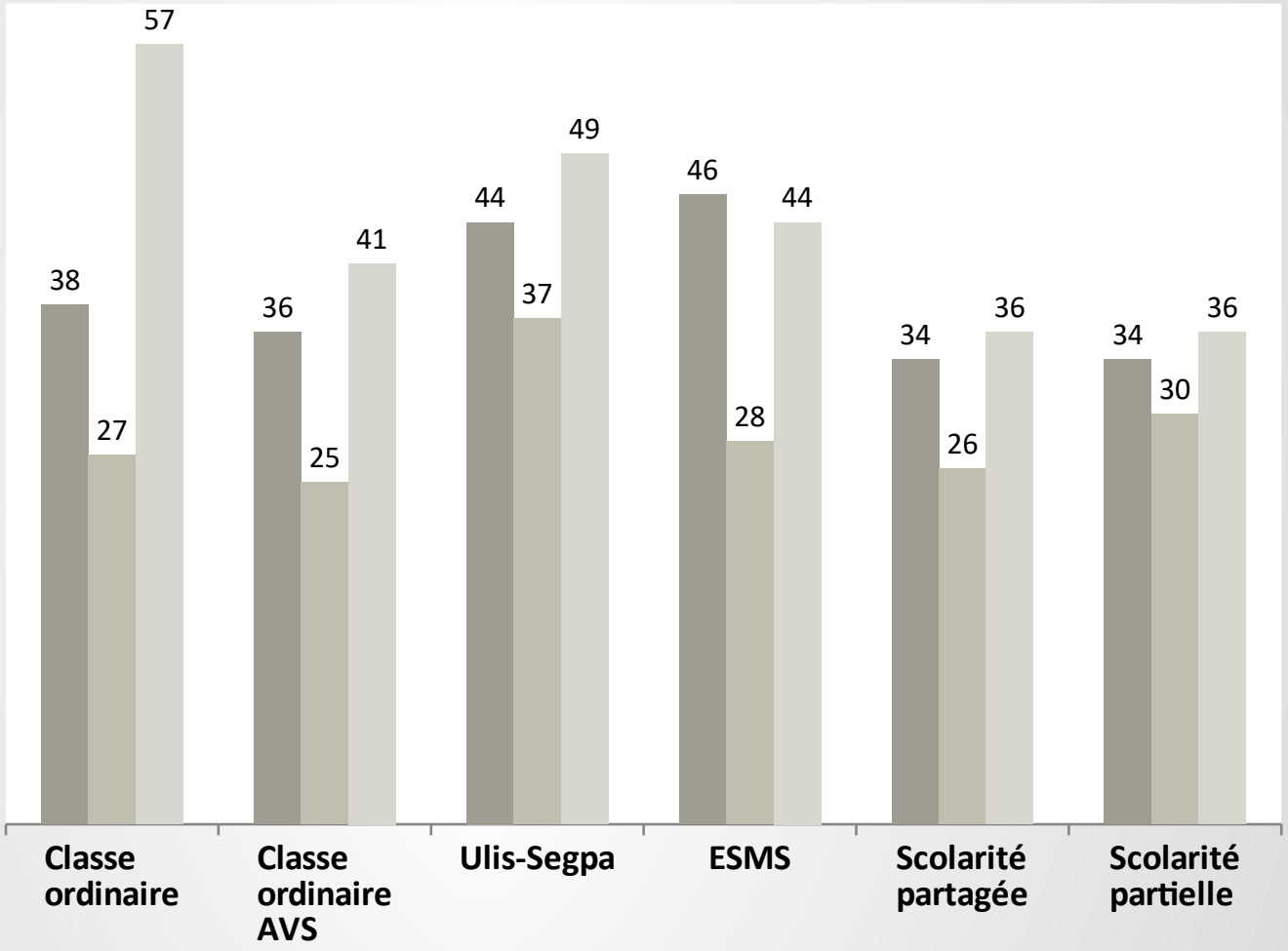


Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

Inclusion en classe ordinaire selon niveau d'étude du père



Qualité de vie et participation scolaire



Estimez-vous que votre enfant se sent bien à l'école, au collège ou dans l'établissement ?

Pensez-vous que votre enfant est actif et participe à la vie de la classe ?

Pensez-vous qu'à l'école, au collège ou dans l'établissement, il arrive que votre enfant : Reste seul dans son coin ?

« Dodo bird effect »

- Référence à l'oiseau dodo dans *Alice au pays des merveilles*.
- Evaluation des différentes méthodes de psychothérapies (elles se valent toutes)
- Une méta analyse récente montre les effets équivalents de différents types d'interventions pédagogiques (Gustavsson et al, 2017). Rechercher les facteurs communs.

Améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail des enseignants ordinaires et spécialisés.

Premiers résultats d'une étude ethnographique :

- Instabilité des professionnels
- Tensions entre enseignants ordinaires et spécialisés pour la mise en place des inclusions

« malgré les remédiations, les adaptations, [l'élève] continue de faire des crises fréquentes, violentes physiquement et qui mobilisent toute l'attention de l'enseignant au détriment des autres élèves. Cela implique de l'intensité : il faut maitriser physiquement cet enfant, parfois il faut deux enseignants. C'est le cas dans certaines classes presque tous les jours. Nous ne sommes plus capables d'assumer l'enseignement et nous avons peur pour la sécurité des autres élèves »

Les vocations existent mais elles sont souvent déçues, sentiment d'échec et d'abandon

Références

- Armstrong F. Le concept de special educational needs dans le contexte de la culture scolaire britannique. La Nouvelle revue de l'AIS. Adaptation et intégration scolaires, 22, 9–17, 2003.
- Benoit H. & Plaisance E. (eds) (2009) L'éducation inclusive en France et dans le monde. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, HS5
- Ebersold S. et Detraux J.J. Scolarisation et besoin éducatif particulier : enjeux conceptuels et méthodologiques d'une approche polycentrée. *Alter, European Journal of Disability Research*, 2013
- Gardou C. *La société inclusive, parlons-en! Il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse, Erès, 2012.
- Gateaux-Mennecier J., *Bourneville et l'enfance aliénée. L'humanisation du déficient mental au XIX^e siècle,* Paris, Le Centurion, 1989
- Gustavsson,A., Kittelsaa A. et Tossebro J. Successful schooling for pupils with intellectual disabilities:
- the demand for a new paradigm. European Journal of Special needs Education, 32, 469-483, 2017
- Le Laidier S. & Prouchandy P. La scolarisation des jeunes handicapés. Note d'information, mai 2012. http://www.education.gouv.fr/cid60303/la-scolarisation-des-jeunes-handicapes.html
- Lessain-Delabarre J.M. Dans Poizat (ed.) Education et handicap. D'une pensée territoire à une pensée monde. Erès, 2004
- Mazereau P., *La déficience mentale chez l'enfant entre école et psychiatrie. Contribution à l'histoire sociale de l'éducation spéciale 1909-1089*. Paris, L'Harmattan, 2001
- Morel S*. La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, La Dispute, coll. « L'enjeu scolaire », 2014
- Plaisance E., Belmont B., Vérillon A., Schneider C., « Intégration ou inclusion ? Éléments pour contribuer au débat », *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation,* 37, 2007*.*
- Poizat D. (ed.) Education et handicap. D'une pensée territoire à une pensée monde. Erès, 2004
- Plaisance E. *Autrement capables. Ecole, emploi, société : pour l'inclusion des handicapés*, Paris, Autrement, 2009
- Pinell P., Zafiropoulos M., « La médicalisation de l'échec scolaire ». *Actes de la recherche en sciences sociale,*. 24, 1978.
- Vial M., *Les enfants anormaux à l'école. Aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*, Paris Armand Colin, 1990.